Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Centre de référence et de confiance
Dans un monde territorial qui bouge
Garant d'expertise

CDG 74
Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
Créateur d'innovation

REUNION D'INFORMATION RELATIVE A LA RETRAITE

Le 1er décembre 2020

Intervenante : Nathalie OUBBATI

Centre de référence et de confiance
Dans un monde territorial qui bouge
Garant d'expertise
CDG Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Créateur d'innovation

Sommaire

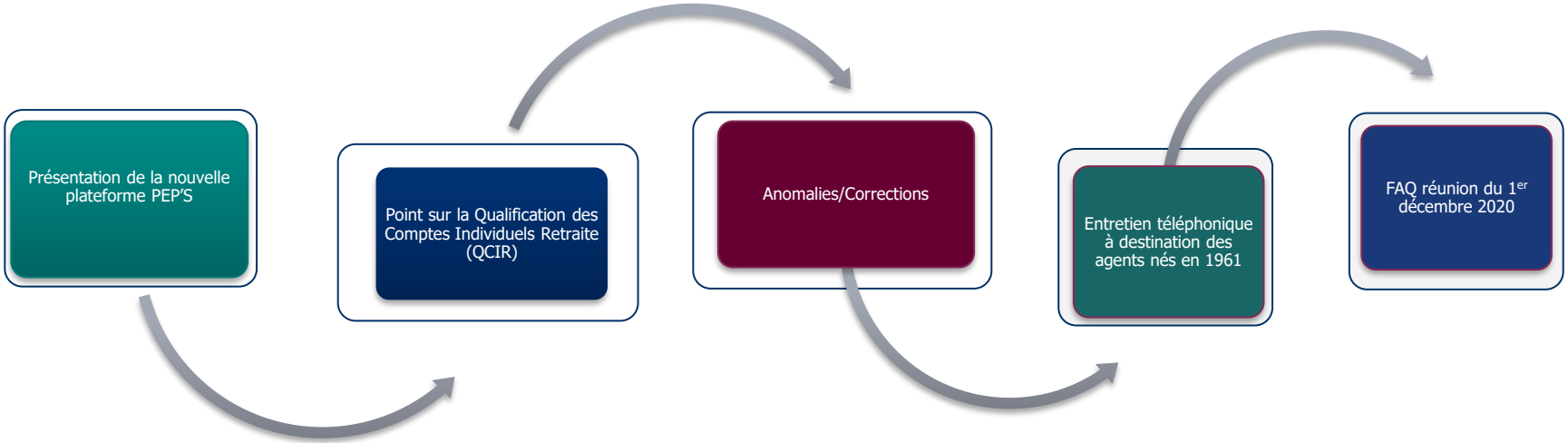

PEP'S

Plateforme Employeurs Publics

1) Pep's: nouvelle plateforme de la CNRACL

Pep's

PEP'S

- Regroupement par thématique et non plus par fonds:

➢ Carrière: CIR, QCIR, validations de périodes CNRACL…

➢ Déclarations: Déclarations annuelles FNC, déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés…

POINT SUR LA QUALIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS RETRAITE (QCIR)

Campagne 2020

1) QCIR : campagne 2020

QCIR

Elle cible les agents nés en **1962 et 1967** qui bénéficieront d'une Estimation Individuelle Globale envoyée par la CNRACL en 2022 dans le cadre du Droit à l'Information.

Il convient donc de bien renseigner ces QCIR, sinon les estimations envoyées aux agents par la CNRACL seront erronées.

LA QUALIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS RETRAITE

QCIR

OBJECTIFS:

- Fiabiliser les périodes de carrière
- Communiquer des informations fiables et vérifiées aux agents et leur permettre d'obtenir des estimations au plus près de la réalité
- Ne plus fournir au moment de la liquidation les pièces déjà transmises au moment de la qualification
- Eviter tout rejet tardif de la demande de retraite des agents
- Permettre la liquidation automatique
- Préparer la réforme des retraites en gestation

La plateforme chez l'employeur

QCIR

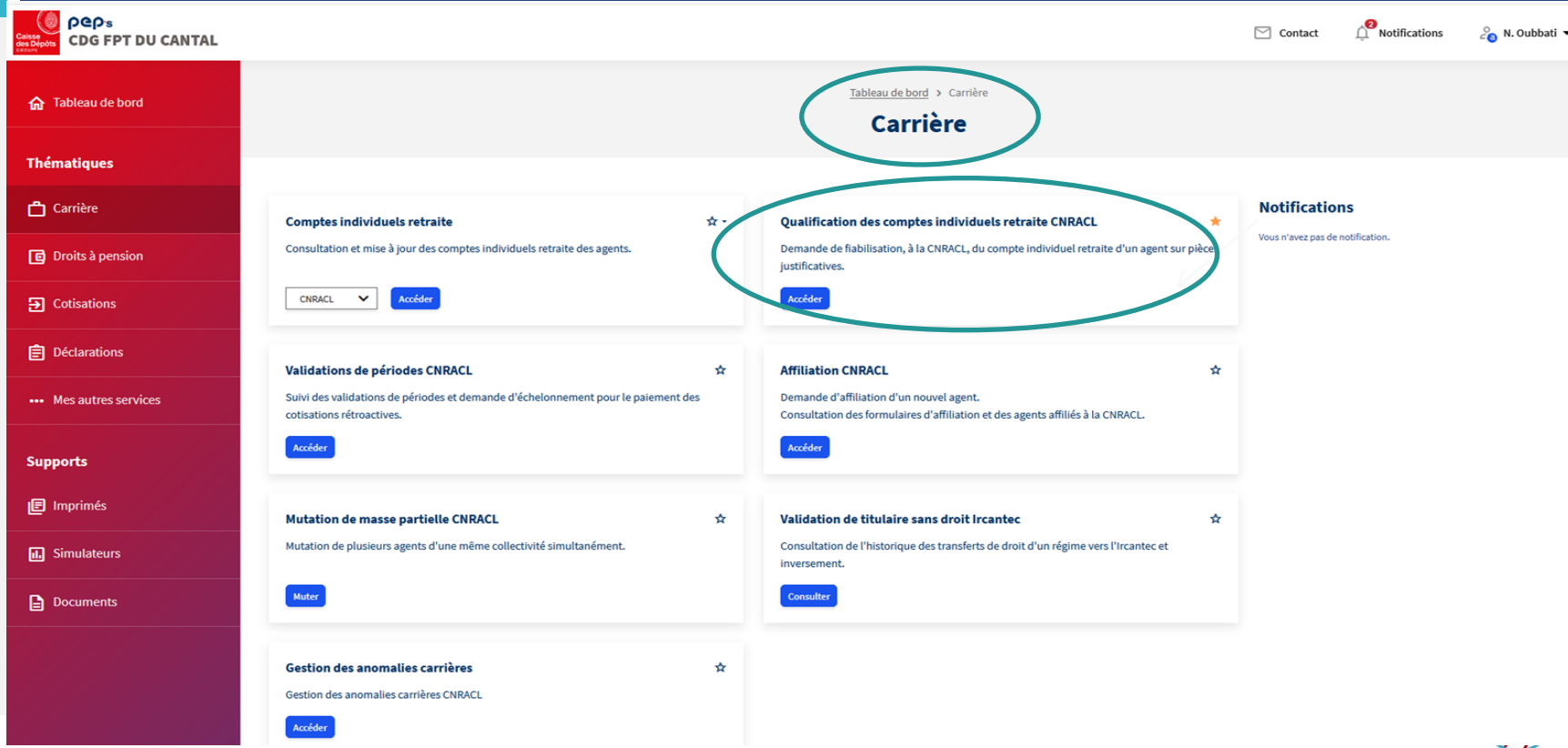

QCIR: tableau de bord- carrière-QCIR

Qualification des CIR dans le cadre d'une campagne

- Dans le cadre d'une campagne CNRACL, les dossiers de qualification sont pré-renseignés dans votre portefeuille de dossiers à l'état « Demande à effectuer ».

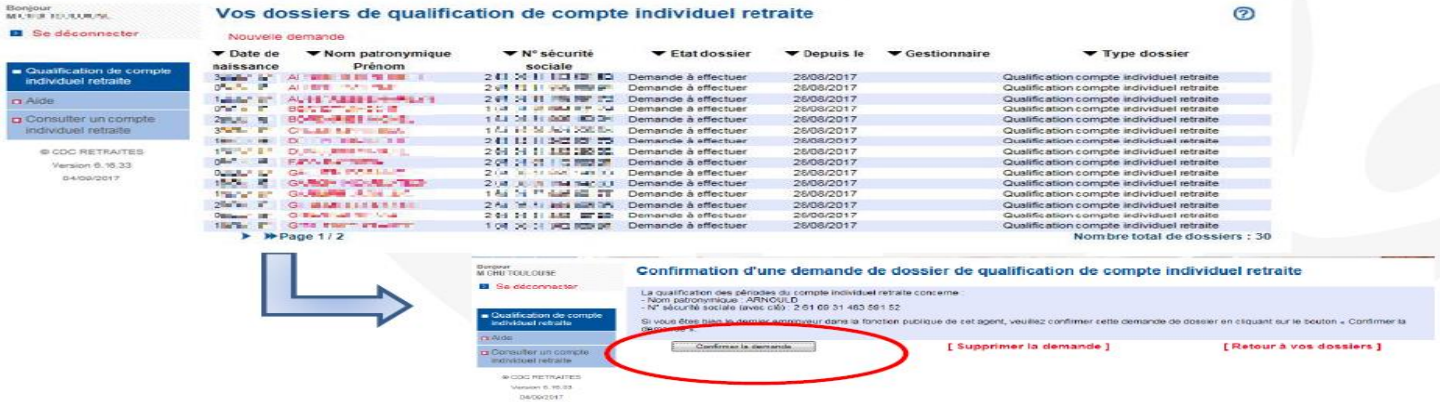

QCIR: tableau de bord- carrière-QCIR

CNRACL
La retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers

Qualification des CIR à l'initiative de l'employeur

- L'employeur peut aussi demander une qualification de CIR

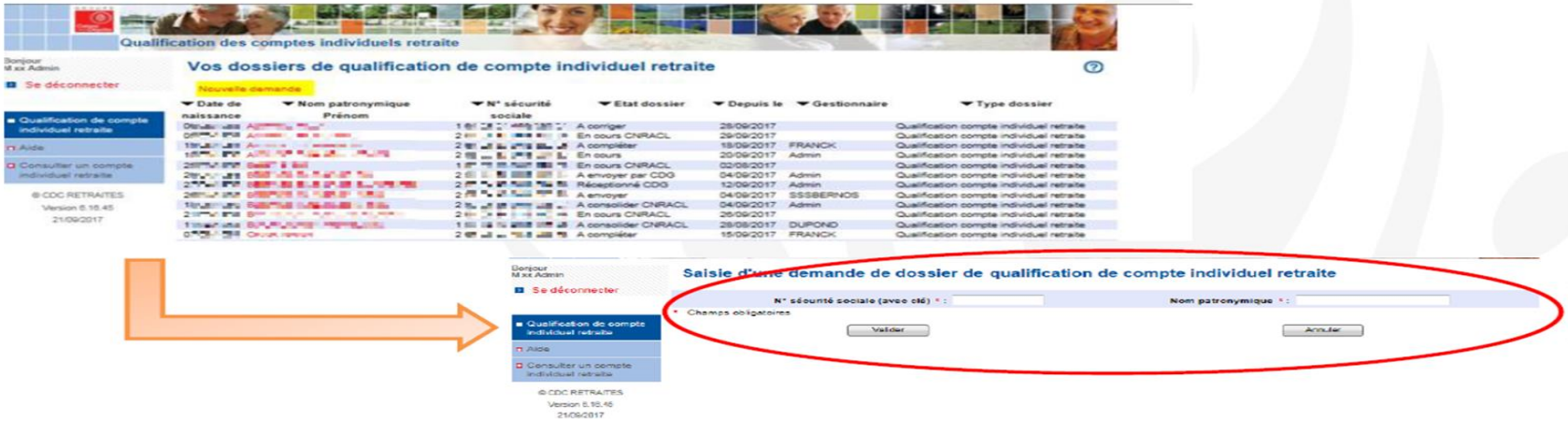

QCIR: Les onglets sont structurés à l'identique du dossier retraite

QCIR: Dans l'onglet « carrière », sur la page « les services CNR », les périodes à cristalliser se matérialisent par

Les périodes cristallisées sont signalées par un pictogramme représentant un cadenas fermé

Une fois cristallisé, le dossier est figé.

QCIR: saisir l'ensemble des arrêtés de carrière, CMO, CLM, CLD, congé maternité, positions de l'agent (congé parental, disponibilité + motif…)

- **Le dossier chez l'employeur**

Saisir la situation familiale et **les congés de maternité CMA**.

Saisir **l'intégralité** des arrêts maladie, tous types confondus (congés de maladie ordinaire CMO, congé de longue maladie CLM, congé de longue durée CLD, accident de service, maladie professionnelle) en fonction de ce qui figure au dossier de l'agent.

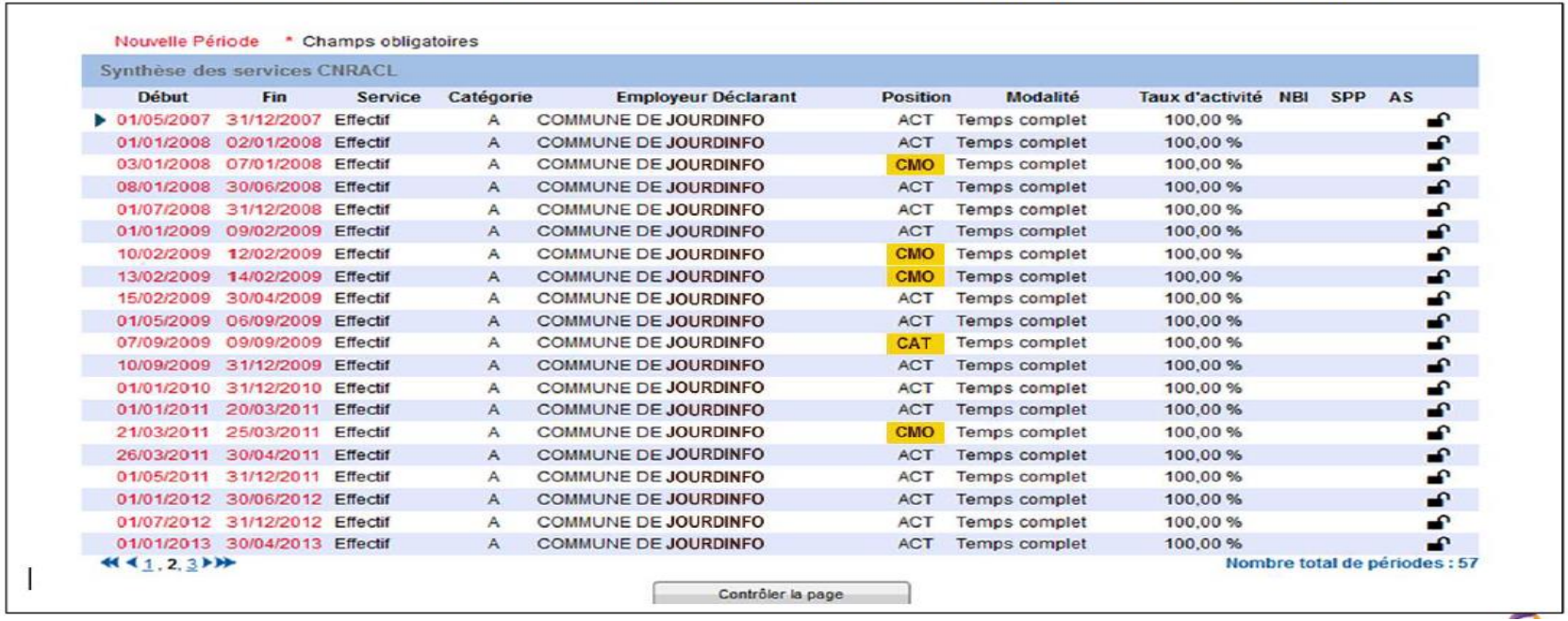

Nouvelle Période * Champs obligatoires

Synthèse des services CNRACL

Début	Fin	Service	Catégorie	Employeur Déclarant	Position	Modalité	Taux d'activité	NBI	SPP	AS
01/05/2007	31/12/2007	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/01/2008	02/01/2008	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
03/01/2008	07/01/2008	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	CMO	Temps complet	100,00 %			
08/01/2008	30/06/2008	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/07/2008	31/12/2008	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/01/2009	09/02/2009	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
10/02/2009	12/02/2009	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	CMO	Temps complet	100,00 %			
13/02/2009	14/02/2009	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	CMO	Temps complet	100,00 %			
15/02/2009	30/04/2009	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/05/2009	06/09/2009	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
07/09/2009	09/09/2009	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	CAT	Temps complet	100,00 %			
10/09/2009	31/12/2009	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/01/2010	31/12/2010	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/01/2011	20/03/2011	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
21/03/2011	25/03/2011	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	CMO	Temps complet	100,00 %			
26/03/2011	30/04/2011	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/05/2011	31/12/2011	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/01/2012	30/06/2012	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/07/2012	31/12/2012	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			
01/01/2013	30/04/2013	Effectif	A	COMMUNE DE JOURDINFO	ACT	Temps complet	100,00 %			

◀◀ ◀ 1, 2, 3 ▶ ▶▶ Nombre total de périodes : 57

Contrôler la page

QCIR: les pièces justificatives à transmettre par télé versement

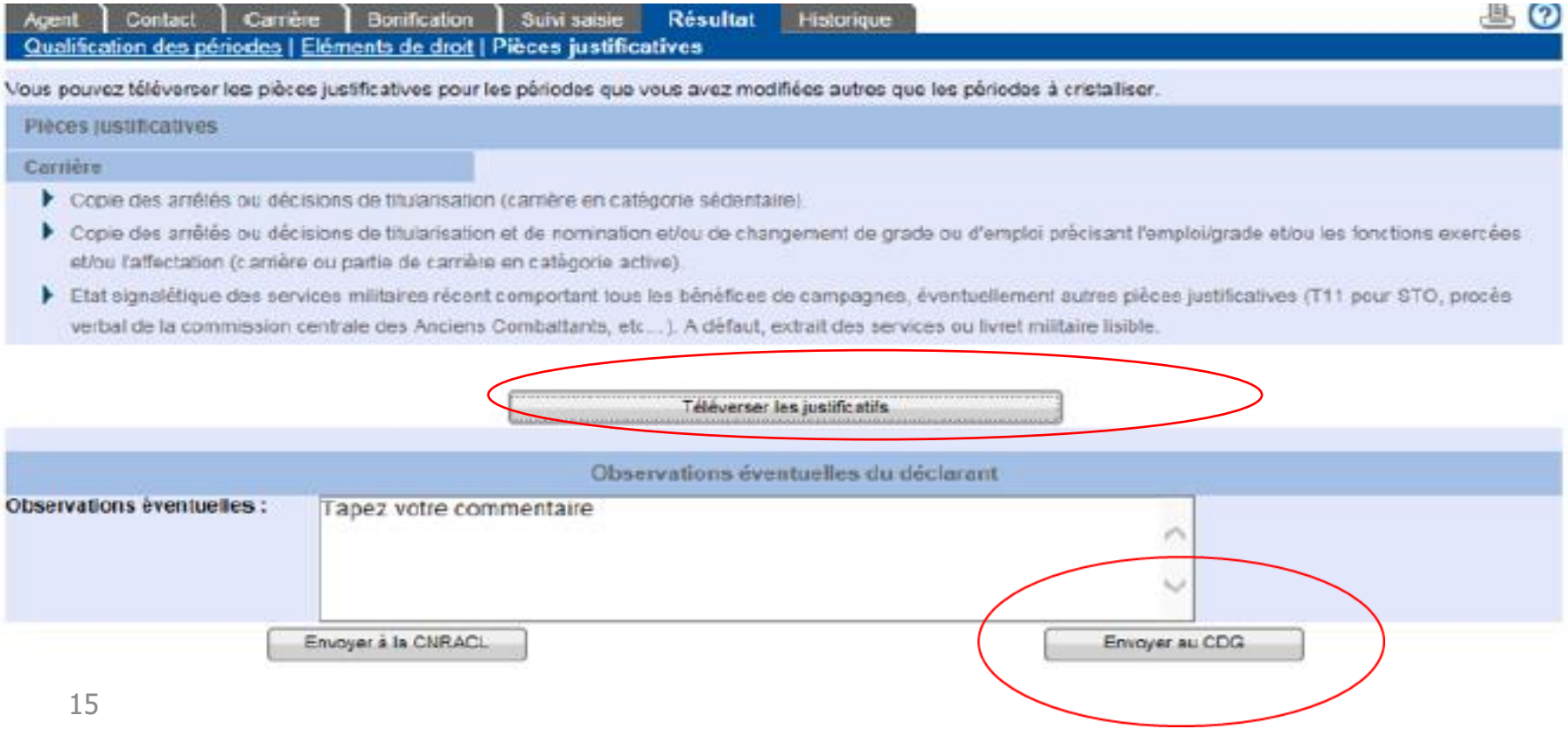

Déclarations Individuelles

Anomalies / Corrections

1) Déclaration Individuelle / DADS

DADS

La Déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité administrative obligatoire que doit accomplir toute entreprise publique ou privée employant des salariés.

Les employeurs sont tenus de communiquer la masse des traitements qu'ils ont versés au cours de l'année, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés en indiquant pour chacun leur statut et leurs rémunérations.

Les canaux de transmission de la DADS :

DADS

Trois canaux de transmission de la DADS CNTDS :

- Soit par dépôt de fichier via le site www.net-entreprises.fr
- Soit par envoi de fichier à la CNRACL, service Envoi de fichier DI
- Soit par saisie sur la plateforme PEP'S

La déclaration annuelle permet d'alimenter :

- Le compte financier de l'employeur,
- Le compte individuel retraite de l'agent

Correction des anomalies

DADS

Correction des anomalies par la transmission d'une nouvelle déclaration :

- Une déclaration « complémentaire » : pour déclarer des agents oubliés
- Une déclaration »annule et remplace totale » : pour modifier la totalité de la déclaration précédemment transmise
- Une déclaration « annule et remplace partielle » : pour modifier une partie de la déclaration précédemment transmise

Correction des anomalies agents

DADS

Connectez-vous à la plateforme PEP'S

2 possibilités s'offrent alors à vous :

1- Cliquez sur la thématique Déclaration, puis dans le service déclarations individuelles (DI) en choisissant un fond (CNRACL, IRCANTEC, RAFPT…..)

- Cliquez sur « corriger agents en anomalie »

2- Cliquez sur la thématique Carrière, puis dans le service gestion des anomalies carrières

Correction des anomalies agents

DADS

Pour vous aider, la CNRACL met à votre disposition :

- Un guide de correction des anomalies
- Une procédure de corrections des anomalies agents/périodes
- Une procédure de correction des anomalies d'identification ou affiliation
- Une procédure de correction des anomalies périodes en chevauchement

Correction des anomalies agents

DADS

- Document : Guide de correction des anomalies Télécharger
- Document : Procédure de corrections des anomalies agents/périodes :Télécharger
- Document : Procédure de correction des anomalies d'identification ou d'affiliation (IdCollOrig05 et IdenAgent002) Télécharger
- Document : Procédure de correction de l'anomalie TxRemSrPos02 : Télécharger
- Document : Procédure de correction des anomalies Chevauchmt08 et Chevauchmt09 Télécharger

Entretien téléphonique à destination des agents

pour des simulations de retraite (agents nés en 1961)

Entretien téléphonique à destination des agents

Agents nés en 1961

Envoi d'une demande par la collectivité à retraites@cdg74.fr avec un formulaire à compléter avec transmission :

- Siret de la collectivité, numéro de sécurité sociale de l'agent, nom, prénom, date et heure envisagées
- Copie du livret de famille de l'agent et du livret militaire pour les hommes

Dates des RDV téléphoniques de 13h30 à 17h30 (durée prévisionnelle 1 heure):

- 19/01 et 21/01 (13h30, 14h30, 15h30,16h30)
- 02/02 et 04/02 (13h30, 14h30, 15h30,16h30)
- 16/02 et 18/02 (13h30, 14h30, 15h30,16h30)
- 02/03 et 04/03 (13h30, 14h30, 15h30,16h30)
- 16/03 et 18/03 (13h30, 14h30, 15h30,16h30)
- 30/03 et 01/04 (13h30, 14h30, 15h30,16h30)

Foire aux questions

Réunion du 1er décembre

FAQ réunion du 1er décembre

- Pour les agents partis récemment, comment prévient-on la CNRACL ?

En envoyant l'arrêté de radiation par mail à la CNRACL ou en télétransmettant sur le site l'arrêté de radiation pour mutation

- Un agent qui part en détachement dans la FPH : il continue à être rattaché à sa collectivité d'origine au titre la CNRACL pendant la période de détachement.
- Est-ce que nous pourrions avoir la liste complète des catégories B (catégorie Active) ? ou la référence du Décret ? Arrêté du 12 novembre 1969 relatif au classement des emplois des agents des collectivités locales en catégorie A et B
- Comment faire si nous n'avons pas d'arrêté pris pour les congés maternité ? Je pense à des anciens dossiers. Vous pouvez les saisir en partant de l'acte de naissance de l'enfant (6 semaines avant et 10 semaines après la naissance de l'enfant et avec les arrêts maladie (congés pathologiques au besoin)
- QCIR : On ne prend pas en compte les avancements ni le reclassement ? il faut saisir l'ensemble des avancements de grade, échelon ou reclassement ou intégration.

FAQ réunion du 1er décembre

- QCIR : Les disponibilités et le congé parental également : il faut saisir l'ensemble des positions administratives. Ainsi que le motif exacte pour la disponibilité. Sinon, il y aura des interruptions de périodes. La CNRACL reviendra vers vous pour le complément d'information,
- Un congé parental doit-il être intégré en code mise à disposition ? Non , il existe un code pour le congé parental
- Si la disponibilité n'a pas été saisie et que la ligne est en statut cadenas fermé, comment corriger cette situation ? La collectivité ne pourra pas procéder à la modification. Il faudra transmettre l'arrêté à la CNRACL par mail.
- Comment saisir une période manquante de la carrière ? Si le cadenas est ouvert : 2 solutions : en créant une nouvelle période dans la carrière de l'agent en complétant la situation administrative de l'agent puis en cliquant sur « contrôler comme nouvelle période » ou en modifiant une période existante ex. : la date, la position d'activité ou le temps partiel, puis en cliquant sur « contrôler comme nouvelle période »

FAQ réunion du 1er décembre

- Le congé parental compte dans la carrière en tant qu'activité depuis quelque années, devons-nous quand même le saisir en service non effectif. Oui il faut le saisir en service non effectif même pour les enfants nés après 2004. Il pourra alors être pris en compte à titre gratuit. la ligne est en rouge en attente de validation de la CNRACL;
- Comment saisir les périodes de maladie ? Il faut découper les périodes selon le type d'arrêt maladie

➢ Déclaration individuelle/ anomalies

- lors de la saisie de la carrière, parfois nous avons un message d'erreur : LA PERIODE EST EN CHEVAUCHEMENT NON AUTORISE, qu'est-ce que cela signifie ? C'est qu'il y a 2 saisies pour une même période:
- ex : 01/01 au 01/11/2020 temps partiel 80% puis du 01/06/2020 au 31/05/2021 TPT 80%

Ex : le cas d'un agent intercommunal (statut cas général indiqué)

- ex : dans le cadre d'une mutation au 1er juin, la nouvelle et l'ancienne collectivité déclare le 1er juin dans leur DI. Dans ce cas là, seule la CNRACL peut intervenir

FAQ réunion du 1er décembre

- Dois-je faire arrêter la dispo avant le terme en cas de demande de retraite ? La dispo s'arrêtera en même temps que la radiation
- Avez-vous connaissance d'agents qui changent de NIR ? Oui c'est le cas lorsqu'il y a une nouvelle répartition des communes ou une refonte dans des départements de naissance par exemple mais c'est très rare (ex. région parisienne)
- Le QCIR doit être envoyé à la CNRACL ou au CDG ? Au choix de la collectivité. Un contrôle peut être effectué avant que la CNRACL reçoit les éléments. (L'envoi sera effectué par le cdg15 en cas de contrôle par le cdg)
- D'un point de vue plus large dans l'accompagnement d'un agent pour son départ en retraite, est-ce bien vers le CICAS que je dois le réorienter pour liquider d'une manière générale les caisses du privé? Le CICAS concerne les régimes de retraite complémentaire. Il convient d'orienter plutôt l'agent vers la CARSAT ou la MSA. Il est possible aussi de proposer à l'agent de créer son espace personnel sur le site de la CNRACL. Il aura la possibilité de faire sa demande de retraite pour l'ensemble des régimes de retraite auxquels il aura cotisé.

FAQ réunion du 1er décembre

- Faut il rentrer tous les CMO (congés de maladie ordinaire) antérieurs à 2010 pour les départs anticipés carrières longues? Oui car les arrêts maladie (tous types confondus) sont pris en compte pour l'ouverture des droits à un départ anticipé carrière longue dans la limite de 4 trimestres. Il faut saisir les arrêts maladie même d'une durée d'un jour.
- Pour la campagne 2020 des QCIR , faut il faire uniquement les agents nés en 1962 et 1967? Oui, mais il est possible de le faire pour les autres agents.
- Si une cohorte de QCIR n'a pas été renseigné dans les délais, est ce possible de le faire par la suite? Oui, il est possible de le faire par la suite. Il convient d'être vigilant, car les agents vont recevoir des informations concernant leur compte retraite de la part de la CNRACL tous les 5 ans à partir de 35 ans.
- Pour le QCIR, faut il compléter tous les renseignements de carrière? Oui

FAQ réunion du 1er décembre

- Quelles sont les catégories de personnel classées en catégorie active (B)? Par exemple : Aide soignant (ephad), agent de police municipale (sauf chef de service), maçon.. Les emplois de catégorie active sont des emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles justifiant un départ anticipé à la retraite (fossoyeur, égoutier, buandier) La catégorie A dite sédentaire concerne les autres emplois. Lien pour accéder aux informations de la catégorie active : https://www.juris-cnracl.retraites.fr/motifs-conditions-de-depart/depart-au-titre-de-la-categorie-active/classement-en-categorie-active/classement-par-arrete
- Quel est le délai pour qualifier un QCIR? La durée est variable en fonction des demandes reçues par la CNRACL,
- Un agent qui intègre la collectivité par mutation, faut il faire une affiliation auprès de la CNRACL? Oui
- Un agent qui prend sa retraite au 01/02/2021, faut il transmettre l'arrêté de reclassement du 01/01/2021 à la CNRACL? Oui, l'envoi peut se faire par voie dématérialisée sur la plateforme PEP's dans l'onglet « pièces justificatives »
- A partir de quand faut il faire un dossier de retraite auprès de la CNRACL? Au moins 6 mois avant la date de départ souhaitée

FAQ réunion du 1er décembre

- Comment envoyer les pièces justificative pour un dossier de retraite pour invalidité ? Il est désormais possible d'envoyer les arrêtés par voie dématérialisée (sur la plateforme Pep's) seuls les éléments médicaux seront à transmettre par voie postale.
- Dans la cadre des validations de service, que se passe t il, s'il y a du retard? Pour le moment la CNRACL ne bloque pas le dossier. Si l'agent part en retraite, la collectivité et l'agent recevront un courrier de la CNRACL pour savoir si l'agent souhaite abandonner sa demande.

Centre de référence et de confiance
Dans un monde territorial qui bouge
Garant d'expertise

CDG 74
Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
Créateur d'innovation

MERCI

POUR VOTRE ATTENTION

*Retrouvez nous sur notre site internet, **www.cdg74.fr**, ou sur les réseaux sociaux.*